

## La CPI ordonne la "mise en liberté provisoire" de Jean-Pierre Bemba

@rib News, 14/08/2009 â€“ Source AFPLa Cour pÃ©nale internationale (CPI) a ordonnÃ© vendredi la "mise en libertÃ© provisoire" de Jean-Pierre Bemba, ancien vice-prÃ©sident de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC), mais doit encore dÃ©cider quel Etat pourra l'accueillir dans l'attente de son procÃ©s. "Aujourdâ€™hui 14 aoÃ»t 2009, la Chambre prÃ©liminaire II de la Cour pÃ©nale internationale a dÃ©cidÃ© de faire droit, sous condition, Ã la demande de mise en libertÃ© provisoire de Jean-Pierre Bemba Gombo", a indiquÃ© la CPI dans un communiquÃ©.

"Lâ€™exÃ©cution de cette dÃ©cision est reportÃ©e dans lâ€™attente de la dÃ©termination de lâ€™Etat sur le territoire duquel Bemba Gombo sera libÃ©rÃ© et de la dÃ©termination des conditions qui lui seront imposÃ©es", prÃ©cise la Cour. La CPI va tenir entre le 7 et le 14 septembre des audiences pour entendre les observations des Etats susceptibles d'accueillir l'accusÃ©, Ã savoir la Belgique, la France, le Portugal, l'Afrique du sud, l'Italie et l'Allemagne, selon cette source. Son avocat Me AimÃ© Kilolo avait rÃ©clamÃ© la remise en libertÃ© de M. Bemba lors d'une audience devant la CPI le 29 juin. L'accusÃ© possÃ©de notamment des propriÃ©tÃ©s et des comptes bancaires en Belgique oÃ¹ ses enfants sont scolarisÃ©s et a des "liens sociaux importants" en France, avait expliquÃ© Me Kilolo. M. Bemba est accusÃ© de meurtre, viol et pillage notamment, des crimes de guerre et crimes contre l'humanitÃ©, selon le procureur de la Cour pÃ©nale internationale. La date de son procÃ©s n'a pas encore Ã©tÃ© fixÃ©e. Jean-Pierre Bemba, 46 ans, avait comparu devant la CPI du 12 au 15 janvier lors d'audiences de confirmations de charges concernant des exactions commises par sa milice, le Mouvement de libÃ©ration du Congo (MLC), en Centrafrique entre octobre 2002 et mars 2003. AprÃ©s avoir estimÃ© que les allÃ©gations comportaient "suffisamment d'Ã©lÃ©ments de preuves" pour justifier la tenue d'un procÃ©s, la CPI avait ordonnÃ© le 15 juin de renvoyer M. Bemba en jugement en sa qualitÃ© de "chef militaire" du MLC. La CPI estime qu'il n'y a pas de risque que M. Bemba fasse obstacle Ã l'enquÃªte ou commette Ã nouveau les mÃªmes crimes s'il attend le dÃ©but de son procÃ©s en libertÃ©, selon le communiquÃ©. Jean-Pierre Bemba, qui avait quittÃ© la RDC en avril 2007 aprÃ©s avoir perdu les Ã©lections prÃ©sidentielles de 2006 face Ã Joseph Kabila, avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© en mai 2008 Ã Bruxelles. Il avait Ã©tÃ© transfÃ©rÃ© puis placÃ© en dÃ©tention Ã siÃ©ge la CPI, dÃ©but juillet 2008.